

# FORMATION SYNDICALE 2023

Mise à jour le 2 janvier 2023



Union Départementale  
**FORCE OUVRIERE** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 Evry  
tél. : 01 60 78 15 57  
mail : [udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr)  
Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)



- ⇒ **Édito**  
page 2
- ⇒ **Nouveau  
Calendrier  
2023**  
page 3
- ⇒ **Inscription en  
ligne**  
pages 4 et 5
- ⇒ **Contenu des  
stages**  
pages 6 à 13
- ⇒ **Les lettres  
d'autorisation  
d'absences**  
pages 14 et 15

[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

12, place  
des  
Terrasses  
de l'Agora  
91000 Evry

téléphone :  
01 60 78 15 57

mail :  
[udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr)

Chers Camarades,

*2023 est une année de renouvellement des CSE et CSSCT, avec la réouverture des droits à la formation. Pour améliorer l'action syndicale rien de tel que la formation pour les négociations, la communication, le droit du travail, etc...*

Encore une fois votre Union Départementale vous propose une série de formations pour répondre à vos attentes.

*Bonnes formations,  
Amitiés syndicalistes,*

Christophe LE  
COMTE  
Secrétaire Général



**Vous avez, tous, le droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ceux qui ont des responsabilités syndicales en ont 6 de plus. La rémunération est maintenue.**

**Les droits ne s'usent que si l'on ne les utilise pas !**

# NOUVEAU Calendrier 2023 Page 3

des formations organisées par le CFMS  
dans les locaux de l'UD FO 91 à la Bourse du travail à Evry

Dates des formations	Intitulés des formations	Page
du 16 au 20 Janvier	Découverte de FO et rôle du syndicat <b>COMPLET</b>	4
du 07 au 09 Février	CONNAITRE SES DROITS	5
du 13 au 17 Février	Connaître ses droits <b>COMPLET</b>	6
du 13 au 17 Mars	COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL	8
du 18 au 20 Avril	JE NEGOCIE <b>COMPLET</b>	9
du 15 au 17 Mai	Découvrir l'économie	7
du 26 au 30 Juin	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	4
du 05 au 07 Septembre	CONNAITRE SES DROITS	5
du 02 au 06 Octobre	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT	10
du 20 au 24 Novembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	4
du 04 au 08 Décembre	Rôle et fonctionnement du CSSCT / SSCT	11

**N'oubliez pas de respecter les délais  
d'inscription  
(45 jours à l'avance)  
et les délais d'autorisation d'absence  
auprès de l'employeur**



# INSCRIPTION EN LIGNE

Pour rendre la formation plus accessible aux adhérents et faciliter la gestion administrative, les stagiaires pourront s'inscrire eux-mêmes en ligne pour les stages en présentiel.



Ces *inscriptions* seront comme aujourd'hui *validées par le syndicat et l'Union Départementale*.

Ci-dessous un schéma pour appréhender la nouvelle procédure d'inscription.

⇒ Via la plateforme du CFMS, l'adhérent a accès au planning de formation de son UD. Il lui suffit de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra à l'écran. S'il n'y a plus de place disponible il en est informé et automatiquement inscrit en liste d'attente.



⇒ Sur **e-fo**, le syndicat et l'Union Départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce, pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.

⇒ 45 jours avant le début du stage, le CFMS procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement validés par leurs structures. Les convocations seront toutes envoyées par courriel aux stagiaires. Des courriels seront envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.

⇒ Le stagiaire dispose alors de 15 jours pour *transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.*

⇒ Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à l'Union Départementale pour le stage du CFMS.



# Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Nombre de  
stagiaires

Mini: 12 – Maxi : 20

Durée

5 jours

Lieu

UD FO 91

Condition(s)  
à remplir par  
le stagiaire

Manifester un intérêt pour  
l'action syndicale  
Être adhérent Force Ouvrière

**O**bjectif(s)

Établir le rôle et la  
place du syndicat  
sur le lieu de  
travail et dans la  
société

Organiser et  
coordonner le  
travail syndical

Programme

- Rapport des forces dans  
l'entreprise  
Les représentants du personnel :  
rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les  
représentants du syndicat, les  
structures de la CGT-FO et les  
organisations syndicales  
internationales
- L'histoire du mouvement  
syndical et de la CGT-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du

Méthode  
pédagogique

Appropriation de la  
connaissance par des travaux de  
recherche individuelle et  
collective  
Discussions et échanges

Support vidéo



## CONNAITRE SES DROITS

**L**orsque l'on vient en aide aux collègues, il est

important de pouvoir se fonder sur la réglementation et la législation.

Ce stage t'aidera à mieux appréhender le Code du travail et la convention collective. L'objectif est donc que tu puisses plus facilement rechercher les informations dont tu as besoin dans le Code du travail et la convention collective dans ton activité quotidienne de syndicaliste.

**Nombre de stagiaires**

Mini: 12 – Maxi : 15

**Durée**

3 jours

**Lieu**

A l'UD

**Condition(s) à remplir par le stagiaire**

Avoir effectué le stage « Découverte de FO et les moyens du syndicat ».

Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.

**Programme**

Bref historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques

Utilisation de la convention collective et du Code du travail

Mises en pratique à partir de cas concrets.

**Méthode pédagogique**

Etudes de cas et échanges d'expérience

**UN DROIT QUI NE SE PREND PAS  
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !**

**FO**  
force-ouvrière.fr

# CONNAITRE SES DROITS 2

## RAJOUT SUR 2023

### O bjectif (s)

Savoir conseiller et orienter les syndicats au sein des Unions Départementales et Locales afin de faire respecter les droits individuels et collectifs des salariés.

Nombre de stagiaires	Mini: 12 – Maxi : 15
Durée	5 jours
Lieu	A l'UD
Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et le stage « Connaître ses Droits » Être présenté par son syndicat
Documents de travail	Les stagiaires doivent se munir de leur Code du Travail Support fourni à chaque stagiaire
Programme	Rappel sur le maniement du Code du Travail et de la Convention Collective Organisation judiciaire en France Les raisons et la conditions de recours à une juridiction Le raisonnement juridique et la méthode d'analyse La rupture conventionnelle
Méthode pédagogique	Études de cas et Travaux de groupe

**UN DROIT QUI NE SE PREND PAS  
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !**

## DÉCOUVRIR L'ÉCONOMIE

# RAJOUT SUR 2023

Nombre de stagiaires

Mini: 12 – Maxi : 15

Durée

3 jours

Lieu

A l'UD

Condition(s) à remplir par le stagiaire

Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat » pour suivre « Découvrir l'économie »

Programme

- Qu'est-ce que l'économie ?
- Quels sont les besoins économiques de l'individu ?
- Le terrain économique

Méthode pédagogique

- Travaux de groupes
- Exercices de recherche
- Echanges, discussions

**O**bjectif(s)

S'approprier des notions élémentaires d'économie afin de :

- ⇒ comprendre et pouvoir expliquer les orientations essentielles de la Confédération,
- ⇒ construire et argumenter des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.



# COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

## Impératif : être pris en charge par le CSE

Nombre de stagiaires	Mini: 10 – Maxi : 15
Durée	5 jours
Lieu	A l'UD
Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS.

### Impératif : Etre pris en charge par le CSE

Programme	⇒	Origines : Connaissance des instances et pourquoi le CSE ? Passage pour les élus CE/DP/CHSCT et DUP au CSE
	⇒	Fonctionnement du CSE : S'approprier les droits et l'environnement du CSE / Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE (moyens des élus (es) / Optimisation et articulation des commissions du CSE
	⇒	Budgets du CSE : Connaître et maîtriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE Les commissions du CSE - Quelle place pour les formations dans le CSE ?
	⇒	Elections : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC / Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin
	⇒	Informations et consultations : Maîtriser toutes les étapes des informations / Maîtriser toutes les étapes des consultations / Comprendre la BDESE / Considération et suivi des consultations
	⇒	Expertises : Différencier et décrypter toutes les catégories d'expertises / Comprendre les mises en place d'expertises et les stratégies pour les élus(es) / Maîtriser les enjeux de chaque expertise
	⇒	Divers : Comprendre le contenu du règlement intérieur

Méthode pédagogique	Etudes de cas particuliers et mises en situations, exposés et échanges.
---------------------	---

**O**bjectif (s)

En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de FORCE OUVRIERE.



EN PLACEMENT  
TIONNEMENT  
SOCIAL  
MIQUE

## JE NEGOCIE

Nombre de stagiaires

Mini: 12 – Maxi : 15

Durée

3 jours

Lieu

UD FO 91

Condition(s) à remplir par le stagiaire

Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ainsi que le stage « Fonctionnement et outils du syndicat »

S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux Camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

Programme

Les trois phases de la négociation :

- ⇒ Avant : documentation, stratégies, délégation...
- ⇒ Pendant : écoute, argumentation...
- ⇒ Après : suivi, communication...

Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé.

- ⇒ La représentativité

Méthode pédagogique

Études de cas  
Mise en situation  
Echanges



**O**bjectif(s)

Acquérir une méthodologie simple pour négocier : préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.

Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.

## FONCTIONNEMENT ET OUTIL DU SYNDICAT



Nombre de stagiaires Mini: 12 – Maxi : 15

Durée 5 jours

Lieu A l'UD

Condition(s) à remplir par le stagiaire Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir

**O**bjectif  
(s)

Découvrir les bases légales du syndicat

Rôle et fonctionnement des instances

Programme

A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.

Méthode pédagogique

Lecture et explication des statuts

Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc.

Jeux de rôle (rencontre avec son employeur)



## SSCT - Santé, Sécurité et Conditions de Travail

**Impératif : Etre pris en charge par l'employeur**

En tant que représentant du personnel, appréhender son rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE.

Nombre de	Mini: 10 – Maxi : 15
Durée	5 jours formation initiale, 3 ou 5 jours (suivant effectif)
Lieu	A l'UD
Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire
	5 jours formation initiale, 3 ou 5 jours (suivant effectif) renouvellement
	<b>Impératif : Etre pris en charge par l'employeur</b>
Programme	La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT), source de revendications
	Rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité
	Historique de la prévention des risques professionnels
	La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et de sécurité
	La SSCT et les organismes de prévention
	La SSCT, accidents du travail et maladies professionnelles
	La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail
Méthode pédagogique	Exposés et études de cas en groupe de travail



**ON SE FORME !**

*Demande d'autorisation d'absence (Privé)  
disponible sur le site de l'UD FO 91 ou à la  
demande à [udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr)*

Adresse stagiaire

Adresse employeur



Objet : Demande d'autorisation d'absence

Lieu, le .././2023

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicale (article L.2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du /2023 au /2023 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. L'article L. 2145-6. du code du travail prévoit, depuis le 01 janvier 2018, que « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. »

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

***Demande d'autorisation d'absence (Public)  
disponible sur le site de l'UD FO 91 ou à la  
demande à [udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr)***

Adresse stagiaire



Adresse employeur

Lieu, le .././2023

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicale (Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 - art.21), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du /2023 au /2023 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

# Toutes les infos sur la formation syndicale sur le site de l'UD FO 91

<http://www.udfo91.fr/formations>



Tous les programmes sont disponibles sur le site de l'Union Départementale. Vous y trouverez aussi des exemplaires de lettres pour les demandes d'autorisation d'absence :

- ⇒ La demande d'autorisation pour la formation syndicale,
- ⇒ La demande d'autorisation spécifique pour le CSST (formation payée par l'employeur),
- ⇒ La demande d'autorisation spécifique pour le CSE (formation payée par le CSE - budget de fonctionnement).

N'oubliez pas de respecter les délais d'inscription (2 mois à l'avance) et les délais d'autorisation d'absence auprès de l'employeur (1 mois à l'avance).

Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur

*Fernand Pelloutier*

## D'AUTRES FORMATIONS SONT DISPONIBLES

La Confédération et les fédérations proposent aussi des formations complémentaires qui s'adressent à tous les militants et ou à des militants qui ont un mandat du type Prud'hommes, négociateur de branche, et autres...

Nous ne sommes jamais trop formés.



**Se former  
S'informer  
On reste  
en contact**



[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)



**FO ESSONNE**



[udfoessonne](https://twitter.com/udfoessonne)



[UDFO91](https://www.instagram.com/UDFO91)



[UDFO91](https://www.facebook.com/UDFO91)